



## Mieux utiliser les modes alternatifs à la voiture, c'est offrir de nombreux bénéfices à son entreprise !

Toutes les entreprises sont concernées par des problématiques de déplacements: trajets domicile-travail de leurs salariés, rendez-vous professionnels, accueil de fournisseurs ou de visiteurs, transport de marchandises... C'est tout l'intérêt d'une démarche de mobilité. Un PDE (plan de déplacements entreprise) vous invite à prendre en compte de nombreux enjeux qui impactent directement le développement de votre activité... Comme l'attractivité de votre région et l'avenir de la planète.

### Les chiffres qui en disent long

#### 2 Mois :

*Durée moyenne d'un arrêt de travail lié à un accident de trajet.*

#### Des millions d'heures :

*Temps perdu chaque jour dans les embouteillages, qui impacte directement la productivité des entreprises et la qualité de vie des salariés.*

#### 25 à 50% :

*Réduction sur la cotisation forfaitaire «trajet» dont peuvent bénéficier les entreprises françaises engagées dans une politique de prévention des risques.*



### Pourquoi se lancer dans une démarche de mobilité ?

- ❑ **Résoudre des problèmes de transport et d'accès :**  
retards fréquents du personnel, difficultés de stationnement ou d'accès du site...
- ❑ **Favoriser la bonne santé de vos salariés :**  
réduire la pollution de l'air, émission de CO2...
- ❑ **Réaliser des économies sur le budget de déplacements :**  
réduire le coût du transport et du stationnement, construire des locaux à la place d'un parking...
- ❑ **Résoudre des problématiques de sécurité :**  
limiter le nombre d'accidents de la route et les arrêts du travail liés.
- ❑ **Répondre à une obligation légale ou l'anticiper :**  
entreprises de plus de 100 salariés situés dans le périmètre d'un PDU (Plan de Déplacement Urbain)

Des solutions alternatives à la voiture individuelle existent: **transports en commun, covoiturage, autopartage, télétravail, marche ou vélo**. L'expérience prouve que combiner ces dispositifs permet d'obtenir des résultats très encourageants sur les conditions de vie et de travail des salariés. Une démarche de mobilité contribue à améliorer la performance de votre structure et à valoriser son éco-citoyenneté. Elle permet, de plus, de développer une culture d'entreprise fondée sur la coopération et le partage de valeurs : respect de l'environnement, solidarité...

# PDE

## Le dispositif qui bénéficie à tous !

### Une productivité et une notoriété améliorées pour l'entreprise

Des déplacements rationalisés, ce sont des salariés moins stressés dans les transports et donc au bureau. Les retombées financières sont immédiates: moins de frais kilométriques et de dépenses pour la flotte automobile, moins de jours d'arrêt de travail liés aux accidents de la route... Réduire les espaces de stationnement libère du foncier plus rentable. De plus, l'entreprise valorise son image éco-responsable auprès de ses clients, de son voisinage et de ses actionnaires.

### Une meilleure qualité de vie pour les salariés

Une démarche de mobilité permet aux salariés d'**optimiser leurs trajets tout en les rendant plus sûrs et plus ponctuels**. Limiter le temps passé dans les déplacements ou leur permettre d'aménager leur temps de travail améliore leur confort de vie. **Les avantages sont aussi financier** : remboursement d'abonnements, transports moins coûteux... Enfin, leur santé bénéficie de la pratique d'un exercice physique quotidien, ne serait-ce que la marche pour emprunter un transport en commun.

### Des déplacements plus efficaces pour les visiteurs et fournisseurs

Un PDE leur garantit que l'entreprise leur proposera **les solutions les plus efficaces pour accéder au site selon leur besoin**.

### Une meilleure valorisation des territoires

Réduction des consommations d'énergie, de la pollution et des accidents de la route, prise en compte des enjeux de santé publique, meilleure satisfaction des besoins de déplacements: une démarche mobilité **améliore l'attractivité du territoire, la qualité de vie des habitants et l'intégration de l'entreprise dans le tissu urbain**.

## Témoignage

« Notre entreprise a entrepris une démarche de mobilité dès 2009, en se dotant, pour commencer, d'un site interne de covoiturage. Pendant plusieurs années, un vélo à assistance électrique a été mis à disposition des collaborateurs chaque printemps-été. Toute personne embauchée est formée et sensibilisée à la mobilité durable. Nous avons d'ailleurs édité un livret d'accueil sur les modes de déplacements alternatifs. Côté animations, le challenge vélo et les petits déjeuners cyclistes et covoitureurs ont rencontré un franc succès. Pour continuer à réduire notre empreinte écologique, nous avons un objectif ambitieux: réduire de 20% nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2006. »

*Frédéric Cerveau, EHS Coordinator, Merck*

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

